

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 66/2017

Objet : Réglementation du stationnement pour l'accueil du camion de la Compagnie les Frères Kazamaroffs, rue Salvador Allende du 12 au 24 juin.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu les articles R 225, R 37.1 et R 233 du Code de la Route,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules pour l'accueil du camion de la compagnie les Frères Kazamaroffs.

ARRETE

Article 1er – Le stationnement est interdit sur 4 places le long de la rue Salvador Allende au niveau du 4 rue Salvador Allende du 12 au 24 juin

Article 2 - Elle sera levée dès le départ du camion le samedi 24 juin.

Article 3 - Il sera procédé à la mise en place de barrières de police et de panneaux de signalisation par les services techniques de la mairie.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage sur les barrières de police.

Article 5 – Tout véhicule se trouvant dans la zone définie est considéré en stationnement gênant au titre de l'article R 417-10 du CDR et pourra être enlevé.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
 - Monsieur le Chef du centre principal des Sapeurs Pompiers de Viry-Châtillon,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 10 mai 2017



Le Maire,
David DERROUET